

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°16 du 15 mai 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°52

DÉCISION N° 0-23931-2009/DEF/CEMM
portant attribution de noms aux futures vedettes d'intervention sur rade.

Du 24 avril 2009

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-23931-2009/DEF/CEMM portant attribution de noms aux futures vedettes d'intervention sur rade.

Du 24 avril 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 8 5 3 S

Références :

- a) Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7).
- b) Fiche de travail n° 0-21261-2009 DEF/EMM/EXPERT/CN/NP du 09 avril 2009 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°16 du 15 mai 2009, texte 52.

Les deux vedettes d'intervention sur rade (VIR) dont le contrat a été notifié le 10 septembre 2008 recevront les noms suivants selon leur affectation :

Vedette d'intervention sur rade affectée à Toulon :

- « Las »,

Vedette d'intervention sur rade affectée à Brest :

- « Douffine ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.